Le mot du Maire

Chères Trombornoises, chers Trombornois,

En cette fin d'année 2021 je profite de ce Bulletin Municipal annuel pour faire un petit tour d'horizon de notre commune.

Tout d'abord les travaux et projets en cours :

- Le déploiement de la fibre s'est achevé fin juin, non sans mal, et depuis chacun peux solliciter un opérateur et demander un nouveau branchement avec un nouvel abonnement.
- La vidéo protection sera opérationnelle pour fin décembre.
- Durant les vacances d'été nous avons refait la toiture de la mairie ainsi que l'isolation des combles. Dans le même temps, on a isolé les murs de la mairie et repeint l'ensemble du bâtiment, mairie école et salle des fêtes. J'en profite pour remercier les entreprises AYRIKAN et Damien ROTH pour la qualité de leur travail et pour avoir respecté le délai de réalisation.
- Rue de Brettnach nous avons ajouté deux lampadaires led afin d'améliorer l'éclairage public.
- Au cimetière un deuxième columbarium a été réalisé ainsi qu'un caveau provisoire et un ossuaire.
- La mise aux normes PMR du passage piéton devant l'école et la réalisation de 50 mètres de trottoir rue du 12 décembre 1948.
- L'aménagement des rues de Metz et Sarrelouis est toujours à l'étude. Dès que la description du projet sera finalisée, nous organiserons une réunion publique pour vous le présenter.

Cet été, après de long mois de confinement et de restriction sanitaire nous avons retrouvé une vie « Presque normale ». On a pu profiter des vacances pour se retrouver entre amis et famille.
Nos associations ont repris leurs activités et animations :
Fête Patronale, soirée à thème, soirée Beaujolais, Halloween. Merci de participer nombreux à leurs propositions pour ne pas décourager les bénévoles.
La commune a, quant à elle, organisé le traditionnel repas des ainés et la Saint Nicolas
Par ailleurs depuis cet été un pizzaiolo propose ses pizzas deux fois par mois devant l'Eglise
Je vous encourage également à consulter notre site internet et l'application panneau pocket sur smartphone afin de suivre au plus près les informations concernant de la commune de Tromborn et de la CCHPB.
Les quelques pages qui suivent vous donneront un maximum d'informations sur l'année écoulée.
D'autre part tout le monde pensait que la vaccination en masse de la population nous permettrait de revivre enfin normalement mais force est de constater que les variants successifs sont plus forts et plus rapides que le vaccin et l'immunité. Restons toutefois positifs et faisons confiance à la science pour venir à bout de ce virus
Je remercie mes adjoints, l'ensemble du conseil municipal ainsi que l'équipe du personnel communal pour leur implication tout au long de cette année
Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année mais surtout une très bonne santé
Que l'année 2022 vous apporte Joie et Bonheur au sein de votre famille

Gabriel CONTELLY, Maire de TROMBORN

Les finances publiques

Le compte administratif 2020

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fournitures et services	77 067,74		
Charges de personnel	43 073,63		
Reversement impôt Département	21 172,00		
Autres charges de gestion courante	44 100,79		
Charges financières	2 833,86		
Opérations d'Ordre	1 475,89		
Produit de service		44 123,56	
Impôts et taxes		116 830,41	
Dotations		74 731,68	
Produit de gestion courante		16 293,00	
Produits exceptionnels		865,70	
Atténuation de charges		221,00	
Report N-1		203 259,86	
TOTAUX	**189 723,91**	**456 325,21**	**+ 266 601,30**

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Travaux	74 777,33		
Dotations fonds divers		44 140,87	
Excédent de fonctionnement			
Report N-1	0	57 732,56	
Subvention			
Opérations d'ordre		1 475,89	
*Emprunt **	18 969,38		
TOTAUX	**93 746,71**	**103 349,32**	**+ 9 602,61**

** : Emprunt : - Emprunt salle : Remboursement de 18 969,38 € en 2020 (Capital uniquement) – Restant dû au 31/12/2020 : 234 549,33 € (fin en 2032)*

EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2020 : ***276 203,91 €***

Fiscalité directe locale :

	Commune	CCHPB	Départ.	Gémapi	Autres
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	20.60 %	3.50 %			0.142 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35.31 %	3.05 %	37.60 %		9.667 %

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : le taux départemental est fusionné avec le taux communal

Le budget 2021

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	79 500.00	*Atténuation de charges*	1 000.00
Charges de personnel	49 100.00	*Produits services*	21 900.00
Atténuation de produits	21 172.00	*Impôts et taxes*	136 496.00
Autres charges	44 500.00	*Dotations*	58 626.00
Charges financières	3 000.00	*Autres produits*	16 001.00
Charges exceptionnelles	500.00	*Produits exceptionnels*	1 000.00
Dépenses imprévues	6 925.46	*Résultat reporté*	138 703.91
Virement à l'investissement	157 031.00		
Opération entre section	3 000.00		
Dotations	8 998,45		
TOTAL	**373 726.91**		**373 726.91**

- Les recettes de fonctionnement varient d'une année à l'autre en impôts et Taxes ou Dotations. Ces variations sont uniquement le reflet des comptes utilisés pour l'enregistrement du reversement de la fiscalité intercommunautaire. Ces reversements sont soit inscrits en Dotations, soit en Impôts et Taxes pour une année complète. (sur demande de la Trésorerie)

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
Immobilisations incorporelles	800.00	*Subventions*	14 000.00
Immobilisations corporelles	57 000.00	*Dotations (FCTVA)*	19 000.00
Immobilisations en cours	4 000.00	*Virement du fonctionnement*	157 031.00
Opérations d'équipement	257 500.00	*Reste à réaliser*	
Dépenses imprévues	6 731.00	*Affectation du résultat*	127 897.39
Remboursement emprunt	20 000.00	*Opération entre section*	3 000.00
Subvention équipement versées	7 500.00	*Solde d'exécution*	9 602.61
		Cession d'immobilisation	3 000.00
TOTAL	**333 531.00**		**333 531.00**

Le bilan 2021 (au 15/12/2021)

Forêts

Dépenses	**18 162 €**
♦ Dégagement et débroussaillage	3 741 €
♦ Travaux sylvicoles et plantations	3 162 €
♦ Coupes de bois + débardage, exploitation	9 012 €
♦ Frais de garderie versés à l'O.N.F.	2 247€
Recettes	**12 897 €**
• Vente de grumes	9 301 €
• Affouage	1 427 €
• Remboursement forfaitaire	2 169 €

Dépenses de fonctionnement en 2021

- Participation Ecole maternelle	**6 113 €**
- Participation Ecole hors Regroupement scolaire	**758 €**
- Participation frais périscolaire	**1 417 €**
- E.D.F. (éclairage public + bâtiments)	**7 517 €**
- Eau	**1 053 €**
- Fuel-oil domestique	**5 093 €**
- Achat carburant pour matériel	**543 €**
- Assurances	**4 543 €**
- Impôts et taxes	**3 651 €**
- Participation eaux pluviales CCHPB (ex Dumbach)	**5 916 €**
- Frais de personnel (charges comprises)	**31 414 €**
- Indemnités de fonction	**20 614 €**
Reste à charge pour la commune	**16 073 €**
- Fêtes et Cérémonies (Saint Nicolas 2020 pas encore facturé)	**4 002 €**
- Télécommunications	**1 199€**
- Intérêt d'emprunt	**2 614 €**
- Remboursement Capital d'emprunt	**19 188 €**
- Frais liés au Covid (Masques, gel hydroalcoolique)	**1 018 €**

Recettes

- Dotation globale de fonctionnement + reversement solidarité et CCHPB	**93 569 €**
Dotation élus locaux	**4 541 €**
- Impôts locaux avec diverses compensations prévus pour 2021	**51 867 €**
- Location de logements + terrains communaux, salle	**17 214 €**
- Remboursement T.V.A .sur travaux 2020	**15 288 €**
- Subventions (en cours)	**27 479 €**
- Chasse	**5 912 €**

Ces chiffres n'incluent pas les recettes de décembre qui seront connues courant janvier 2021

Trésorerie réelle au 21 décembre 2021 : + 189 871 €

Etat Civil

Les Naissances

- MINICH Lian le 5 janvier 2021
- TRZMIEL KUNTZ Bastien le 25 mai 2021
- MARSAL Amélia le 21 juin 2021
- JUNG Leni le 20 juillet 2021
- ROBIN Jeanne le 26 septembre 2021

Les Décès

- SCHOUN Yvonne le 8 janvier 2021
- HOURTHE Rémi le 12 août 2021
- PAYSANT Joseph Jean le 31 août 2021
- SAUER Jeanne le 5 septembre 2021
- THEOBALD Roger le 24 novembre 2021
- LORRAIN Liliane le 13 décembre 2021

Les Mariages

Les PACS

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. AURISCH Gérald et Mme KRAMER Michelle
- M. KOTEWITZ Julian et Mme BETTINGER Célia
- Mme BOUGIE Caroline et son fils
- M. CAVELIUS Didier
- M. ROBIN Kevin et Mme LORRAIN Margaux
- M. LESTIN Louis et Mme CHIARADIA Maréva
- Mme MAYER Laetitia et sa fille
- M. et Mme ODEZ Philippe et Catherine

Fonctionnement de la Mairie

Les différentes mesures gouvernementales liées à la lutte contre le Covid (confinement, couvre-feu, gestes barrières,…) ont sensiblement modifié le fonctionnement de la Mairie.

Conscients que le service public au sein de notre Commune est primordial pour les habitants, les horaires d'ouverture au public ont été maintenues.

Mardi : 16h – 19h

Vendredi : 16h-19h

Présence des élus à partir de 17h

Le télétravail pour la secrétaire de Mairie a été mis en place durant le confinement et maintenu les mardis et vendredis matin.

En cas de problème ou d'urgence, la mairie est joignable :

- Par mail : mairie.tromborn@orange.fr
- Par téléphone : 03.87.35.92.76 (les mardis et vendredis après-midi)

Il est également possible de joindre un élu, uniquement en cas d'urgence :

-	Maire	CONTELLY Gabriel	06.80.13.28.70
-	Adjoint	JUNGER Jean-Michel	06.35.97.93.88
-	Adjoint	SCHNEIDER Serge	06.70.72.48.70
-	Adjoint	DOMINELLI Maurizio	06.08.50.54.86

Les principales délibérations

22 janvier 2021

Illuminations de Noël
Le Conseil municipal vote un budget d'investissement de 3 000 € pour l'achat de nouvelles illuminations extérieures de Noël.

Vidéoprotection : plan de financement
Dans le cadre du projet de mise en place d'une vidéoprotection, l'assemblée fixe un plan de financement et demande des subventions pour un montant prévisionnel de 33 669,25 € de dépenses.

Achat d'un terrain
Le Conseil municipal décide l'achat du terrain situé parcelle 353 section 1 d'une contenance de 3,85 ares pour la somme de 300 €.

Nomination et enseigne de l'école
L'assemblée décide de nommer l'école primaire de Tromborn : « Ecole du Marronnier ». Il commande la fourniture et la pose d'un enseigne à l'entreprise Deco Paint pour un montant de 1 100 € HT. La participation des élèves est mise à contribution pour la création de l'enseigne.

Réfection de la toiture Mairie
Le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Roth Damien (Dal Alu) pour un montant HT de 35 912,70 €. Les subventions nécessaires au financement de ce projet sont également demandées.

Columbarium, ossuaire et caveau provisoire
La législation funéraire impose aux communes certaines dispositions en matière de gestion des cimetières. La présence d'ossuaire est recommandée car nécessaire en cas de reprise de concession, le caveau provisoire est obligatoire mais ne peut devenir caveau permanent et le columbarium actuellement en place est presque complet. Pour régulariser cette situation, l'entreprise Cimtéa a été retenue pour un montant HT de 17 806 € ; des subventions sont demandées pour ce projet.

19 mars 2021

Compte Administratif 2020
Détaillé dans ce bulletin

9 avril 2021

Affectation du Résultat
Détaillé à la page Budget

Taxes locales
Les taxes restent inchangées. Cependant, la part départementale du foncier bâti est fusionnée avec la part communale.

Budget 2021
Détaillé dans ce bulletin

Isolation extérieure de la Mairie
Le projet d'isolation extérieure de la Mairie est accepté pour 60 234 € HT. Cet investissement sera fusionné avec le projet de réfection de la toiture afin d'élaborer un nouveau plan de financement et de demander toutes les subventions éligibles au projet.

25 juin 2021

Tarif cimetière et columbarium
Le Conseil fixe les tarifs suivants :
- Concession trentenaire : 25 € le m²
- Case de columbarium : 1 200 €
- Dispersion des cendres : 50€.

Vente de la tondeuse Etesia
Le Conseil décide la vente de la tondeuse Etesia pour la somme de 3 500 €.

1er octobre 2021

Trottoirs rue du 12 décembre 1948 et rue de Dalem
Le Conseil accepte le devis d'installation de trottoirs dans la rue de Dalem, la rue du 12 décembre 1948 et la création d'un passage piéton aux normes PMR devant la Mairie pour la somme de 14 533,70 € HT à la société TLE.

Plantations
Le Conseil accepte le projet présenté par l'ONF dans le cadre de son plan de relance pour une plantation qui s'élève à 29 250 € pour les plants et 5 644,63 € HT pour les frais de gestion ONF.

17 décembre 2021

Réparation du moteur des cloches de l'église
Le remplacement du moteur de tintement des cloches est validé pour 1 112 € HT.

Extension de l'éclairage public
Le conseil municipal décide l'extension de l'éclairage public rue de Brettnach avec la pose de trois lampes et profite pour faire raccorder une caméra de vidéoprotection pour un montant HT de 3 110€.

Tarifs et règlement de la salle des fêtes
Détails dans le bulletin.

Maison abandonnée rue des Bleuets
La maison du 4 rue des Bleuets, va être mise en vente par les Domaines dans la cadre d'une succession. Le prix de réserve a été fixé à 30000 €. Le conseil décide de se porter candidat au prix de réserve fixé pour l'acquisition au cas ou aucun n'autre acquéreur ne se manifeste.

Aménagement rue de Metz et de Sarrelouis
Le conseil propose l'annulation du projet de création des chicanes et demande une étude plus approfondie pour la sécurisation globale de la traversée de la Commune.

Et pour 2022…

En 2021, la municipalité a pu effectuer certaines opérations importantes pour la Commune avec l'appui des enveloppes budgétaires prévues par l'Etat dans le cadre de son plan de relance.
Certaines opérations sont encore en cours de discussion pour des projets plus complexes.
Au fil d'une année, les projets et idées changent en fonction du paysage juridique et financier en lien avec l'Etat et l'intercommunalité.

Les projets 2022 :

- La rénovation des logements situés au-dessus de la maire est prévue dans le courant du 2e semestre 2022, les premières consultations d'entreprises étant actuellement en cours.

- Réaménagement de la rue principale (rues de Metz et de Sarrelouis) et du centre du village (Enfouissement des réseaux, embellissement, ralentissement par l'ajout de feux à l'instar de ce qu'a fait le village de Velving, rétrécissement de la chaussée avec création d'une piste cyclable double voie).
  A la faveur de ce dossier les conduites d'alimentation d'eau seront éventuellement rénovées par le SIEB et l'assainissement par la CCHPB
  Ce projet fera l'objet d'une étude approfondie en 2022 afin de comparer les solutions proposées notamment en matière de ralentissement des véhicules dans l'agglomération.

- Une réflexion est en cours sur la réalisation d'une résidence d'habitations pour seniors sur le terrain communal de 63 ares situé rue du bosquet (lieu-dit bungert)
  Cela consisterait en la construction d'environ 10 maisons type F3 d'environ 65 m2 + garage
  En l'état actuel de la réflexion ces habitations seraient érigées avec le concours d'un bailleur social public ou d'un constructeur privé et seraient ensuite proposées à la vente.

La vie communale en images

La crise sanitaire et les différents protocoles instaurés par le gouvernement ont réduit le nombre de manifestations communales de façon considérable depuis maintenant deux ans.

Malgré tout, et dans le plus grand respect de recommandations sanitaires, la municipalité a pu honorer nos anciens et permettre à Saint Nicolas de distribuer ses friandises aux plus petits.

Pour toutes les manifestations organisées, il a fallu s'adapter au virus…tantôt permettre un rassemblement, tantôt supprimer les moments conviviaux autour d'une fête, comme pour la Saint Nicolas.

Nos anciens ayant eu 90 ans cette année se sont vus remettre un petit présent par la municipalité mais les règles de distanciation sociale n'ont pas permis d'immortaliser ce moment.

La vente des brioches de l'Amitié par le conseil municipal a rapporté 500€ versé à l'AFAEI.

Le traditionnel repas des ainés.

L'hommage à tous les Morts pour la France a pu être célébré le 11 novembre.

Saint Nicolas est venu visiter les enfants de Tromborn.
Dans le respect des règles sanitaires,
les enfants ont été regroupés uniquement
pour la photo.

Mise en service de la vidéoprotection

14 Caméras déployées

Entre aout et décembre 2021 elles ont été installées :
Aux 5 entrées du village 1 caméra de lecture de plaques ainsi qu'une filmant l'ambiance
2 caméras au citystade
1 sur le clocher de l'église
1 à l'école
L'ensemble des images sont regroupées sur poste de stockage central situé en mairie :

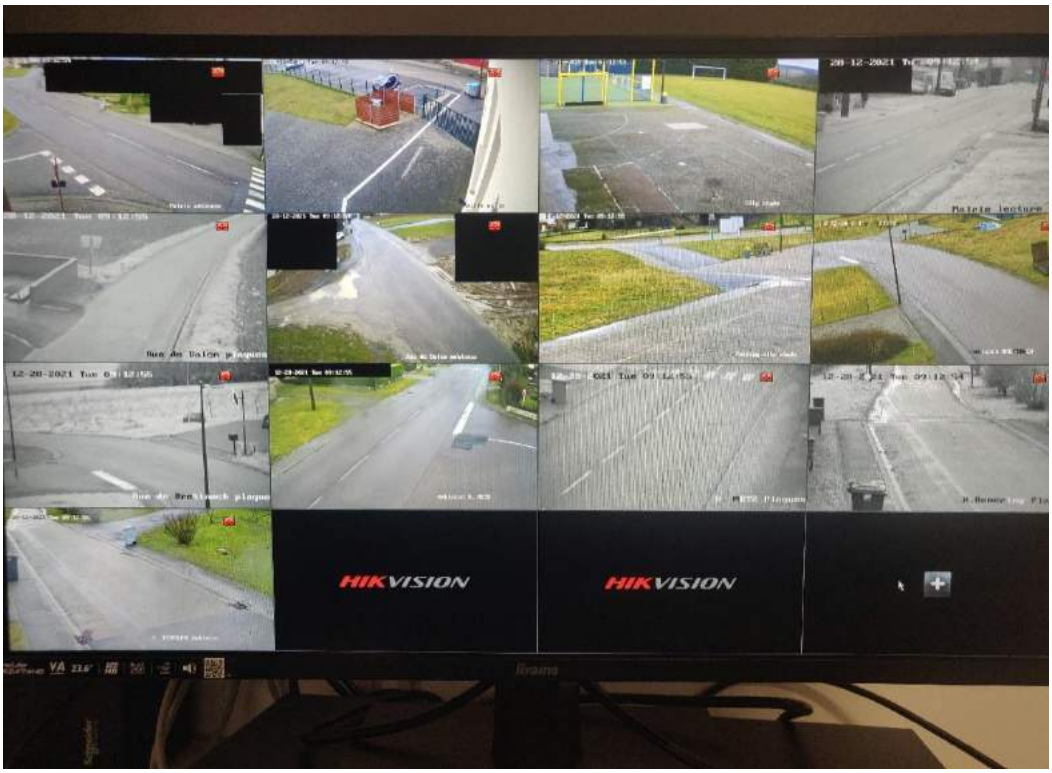

Les travaux réalisés en 2021

Installation d'un nouveau columbarium, d'un ossuaire et d'un caveau provisoire.

Création d'un passage piéton aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour l'accès à l'école et à la mairie.

Rénovation et isolation de la mairie et rafraichissement des peintures extérieures de l'école.

Les écoles du Regroupement

Ecole maternelle de Brettnach (26 élèves) chez M^me^ Jolivalt

Petite Section et Moyenne Section : 22 élèves

Grande Section : 4 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.95.06

Ecole primaire d'Oberdorff (23 élèves) chez M. Mathis et M^me^ Blanchot

GS : 6 élèves

CE1 : 17 élèves

N° de téléphone : 03.87.55.47.53

Ecole primaire de Château-Rouge (23 élèves) chez M^me^ Roger

CP : 7 élèves

CE2 : 16 élèves

N° de téléphone : 03.87.78.63.60

Ecole du Marronnier de Tromborn (26 élèves) chez M^me^ Gontier

CM1 : 11 élèves

CM2 : 15 élèves

N° de téléphone : 06.75.36.97.71

La garderie périscolaire

Le service périscolaire qui a été lancé en 2016 connaît un réel succès auprès des familles de Brettnach, Château-Rouge, Oberdorff, Tromborn et Voelfling-les-Bouzonville.
La gestion est confiée à la Commune de Voelfling-Les-Bouzonville, les locaux étant situés dans l'ancienne école de cette commune du RPI.

Le service périscolaire est assuré par Mme DAUENDORFFER secondée par Mme Sandra BECKER, ATSEM à la maternelle de Brettnach et compte 36 inscriptions actuellement. Une moyenne de 22 repas est distribuée chaque jour.

Horaires d'ouverture et tarifs

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :

Tranche	Horaires	Tarifs
Matin	7H15 – 8H20	**2,00**
Midi	12H – 13H15	**6,50**
Soir 1	16H45 – 17H45	**2,00**
Soir 2	17H45 – 18H30	**1,50**

Informations et réservations :

Téléphone : 09.62.05.68.30
Mail : peri.voelfling@orange.fr

Site internet : https://perivoelfling.wixsite.com/mairie

Garde exceptionnelle : En cas de grève des enseignants, deux tranches horaires supplémentaires pourront être mise en place :

- 8h20 - 12h
- 13h15 – 16h45

Une participation de 5 € sera facturée par tranche exceptionnelle demandée.

Fonctionnement de la salle des fêtes

- ***Les nouveaux tarifs de location***

Location	Résidents TROMBORN	Non-Résidents TROMBORN
Salle + Cuisine Week end ou férié (2j)	220	300
Salle + Cuisine semaine (1j) (18h – 22h)	120	200
Salle Week end ou férié (2j)	100	200
Salle Semaine (1j) (18h – 22h)	60	100
Café post-Obsèques (après-midi)	0	100
Caution	500	500

Les réservations se font à la Mairie, par téléphone au 03.87.35.92.76 ou par mail à mairie.tromborn@orange.fr.

Elles ne sont définitives qu'après dépôt en Mairie du contrat signé dans un délai maximum d'un mois après la réservation téléphonique.

- ***Le règlement intérieur***

Le règlement de la salle est donné avec le contrat de location. En voici les grandes lignes :

- La commune de TROMBORN se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels ou matériels durant la location ainsi qu'en cas de vol ou détérioration d'objets ou matériels appartenant à des participants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle.
- Le locataire est tenu de s'assurer en responsabilité civile et présentera au moment de la signature du contrat de location une attestation d'assurance en tant qu'occupant temporaire des locaux.
- Le locataire est tenu de rendre la salle dans le même état qu'il l'a trouvé lors de la remise des clés
- Les matériels non restitués (notamment la vaisselle) feront l'objet d'une facturation en supplément au tarif de rachat TTC. En aucun cas il ne sera accepté un remplacement de la vaisselle cassée ou disparue par le locataire.
- Un chèque de caution de 500 €, établi à l'ordre du trésor public, est exigé

La salle est mise à disposition des locations suivant les mesures gouvernementales en vigueur au moment de la réservation.
Les contraintes liées au protocole sanitaire sont inscrites et expliquées lors de la réservation. Le locataire devient responsable du bon respect des règles.

Le Club Sports et Loisirs

Correspondance :
BERNARD Alain
324, rue de Sarrelouis
57320 TROMBORN
Tel : 06-89-85-22-50

Chers Amies, Amis,

Après une année 2020 perturbée par la Covid 19, la pandémie n'a pas permis de réaliser les activités sur le 1er semestre entrainant frustration et déception parmi la population.
Nous avons pu reprendre au second semestre certaines activités avec des mesures sanitaires et gestes barrières.
Le Club Sport et Loisirs a ainsi pu organiser sa Soirée Bavaroise qui a connu un grand succès et la soirée Halloween très prisée par les enfants.

<u>Activités prévisionnelles proposées par le Club pour 2022 :</u>

26 Février	:	Soirée Harengs
02 Mars	:	Carnaval des enfants
15 Avril	:	L'œuf est dans le pré
26 Mai	:	Rallye Pédestre
08 Octobre	:	Soirée à thème
31 Octobre	:	Soirée Halloween
19 Novembre	:	Soirée Beaujolais

Toutes ces activités ne pourront se réaliser que si la situation sanitaire s'améliore dans le respect des mesures gouvernementales.

A l'aube de cette nouvelle année 2022, au nom du Comité et de tous les membres du Club Sports et Loisirs, permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, de Joyeuses Fêtes de Fin d'Année et de vous présenter nos Meilleurs Vœux de Santé, Bonheur et Prospérité.

Le Président

L'Amicale Villageoise de Tromborn AVT

L'année 2021 se termine et nous sommes obligés de constater que la pandémie fait toujours des ravages autour de nous.
Nous aurions pu penser que la propagation du virus allait s'atténuer et que nous pourrions reprendre une vie, des activités pour ainsi dire normales.
Ce n'est malheureusement pas encore d'actualité, et de ce fait la vie des associations s'en trouve encore très perturbée voir arrêtée.
Au cours de l'été, nous avons pu organiser la fête patronale avec une réorganisation imposée par les protocoles sanitaires. Malgré tout, cette fête a remporté un succès que nous n'espérions pas, et je tiens à remercier l'ensemble des membres de l'Amicale pour leur participation et leur implication.

Au cours du mois de novembre nous avons eu l'occasion d'organiser la soirée du « Beaujolais nouveau » qui a également permis de se retrouver dans une ambiance détendue et conviviale tout en respectant les protocoles sanitaires, et gestes barrières.
Nous aurions aimé organiser d'autres activités mais les contraintes sanitaires nous ont obligés à y renoncer, et nous espérons que l'année 2022 nous soit plus favorable et que les activités reprennent.

Si le contexte sanitaire le permet, nous vous proposerons

Le 13 mars 2022	Concours de Belote
En Mai 2022	Journée Pétanque, Mölkky ..
Les 9 et 10 juillet 2022	Fête patronale
Le 22 octobre 2022	Soirée Paëlla
Le 3 décembre 2022	Assemblée Générale

Marcel Viertel après plus de 18 ans à la présidence a souhaité passer le flambeau à une nouvelle équipe qui a été élue à l'unanimité lors de l'AG du 04 décembre dernier
Le nouveau comité dont je vais assurer la présidence, et les membres de l'association seraient heureux d'accueillir de nouveaux membres afin de faire perdurer les activités au sein du village.

L'Amicale Villageoise de Tromborn, les membres de l'association et moi -même vous souhaitons une excellente année 2022, ainsi qu'à vos proches. Qu'elle soit remplie de bonheur, que la santé en soit une priorité.

Prenez soin de vous et de votre entourage.

Fabienne Scherer
Présidente de l'Amicale Villageoise de Tromborn.

Pain livré à domicile 6j/7

Attention, les horaires indiqués ont été modifiés. Voir directement avec le boulanger

Au P'tit Bonheur

« Accueil Vélo »

3 épis et écolabel
Gîte de France

Chambres d'hôtes
avec petit déjeuner
&
Table d'hôtes
sur réservation

84 rue de Metz
57320 TROMBORN

Renseignements : 06 87 13 95 49
E-mail : rolandarnould@orange.fr
Retrouvez nous sur FB : Au P'tit Bonheur 57

Changements sur le tri Multiflux

Pourquoi ces changements ?

Le tri actuel est de trop mauvaise qualité sur le contenu des sacs oranges. Près de 80% de leur contenu ne devrait pas s'y trouver, par conséquent plus de la moitié des sacs doivent être retirés engendrant des surcouts importants. Le traitement d'un sac orange coute aujourd'hui plus cher que celui d'un sac bleu de déchets ultimes.

Entre 2020 et 2025 la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) va être multipliée par 5 (déjà +12€ la tonne en 2022). Il est donc important de mieux trier pour ne pas trop augmenter la redevance des ordures ménagères.

Quels changements ?

La fin du sac orange

Le sac orange disparaitra progressivement d'ici 2023 et seuls les sacs bleus et verts continueront d'être collectés à domicile chaque semaine.

La mise en place de points d'apport volontaire pour le recyclage.

Dans chaque commune de la CCHPB des bornes de collecte vont être mise en place sur le même modèle que la collecte du verre.

Au bac vert pour le verre viendra s'ajouter un bac bleu pour le papier et les petits cartons et un bac jaune pour les déchets plastiques, conserves, emballages (brique de lait et jus de fruits, yaourt, barquettes alimentaires,…)

La bac bleu arrivera au premier semestre 2022, le jaune au 2eme semestrre 2022.

A partir de juillet 2022 les sac oranges ne seront plus distribués par les camions sydème et ne seront plus collectés en 2023.

Des informations complémentaires vous seront communiquées dans les prochains mois pour vous détailler toutes les modalités pratiques de ce nouveau système de tri.

Déchetterie et ordures ménagères

La Déchetterie

L'accès à la déchetterie est exclusivement réservé aux habitants des communes de **Berviller, Château-Rouge, Dalem, Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten, Oberdorff, Rémering, Tromborn, Villing et Voelfling-lès-Bouzonville**.

Tout utilisateur doit se soumettre aux formalités de contrôle préalables, notamment la présentation de la carte d'accès (Carte Sydeme). La première carte est remise gratuitement par la Mairie. Les suivantes sont payantes (5 €)

Horaires d'ouverture de Dalem :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 18h00
Mardi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Mercredi	Fermé	14h00 – 18h00
Jeudi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Vendredi	Fermé	14h00 – 18h00
Samedi	9H30 – 12H	14h00 – 18h00

Le portail sera fermé 10 min avant l'heure de fermeture du site afin de faciliter l'évacuation des derniers véhicules.

Dorénavant le point de collecte des déchets verts d'Oberdorff sera fermé, il conviendra de déposer les déchets verts à la déchèterie de Dalem.

La Collecte des Ordures Ménagères

La distribution des sacs de tri a lieu deux fois par an (en avril et en octobre).

- ### Que mettre dans mon sac vert ?

Les bio déchets c'est-à-dire les restes alimentaires et de préparation de repas (restes de repas, de viandes et poissons, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, etc.…), papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout, etc.…), assiettes en carton, petits déchets verts, sciure, paille et copeaux de bois.

- ### Que mettre dans mon sac orange ?

Les recyclables c'est-à-dire les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique (avec leurs bouchons), emballages en acier et en aluminium.

- ### Que mettre dans mon sac bleu ?

Les résiduels, c'est-à-dire tout ce qui ne va pas dans les sacs verts ou orange, entre autres films et barquettes alimentaires, déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chat) sacs et sachets plastiques, pots de beurre / crème/yaourt, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bains (disques démaquillants, etc…), vaisselle cassée, pot en terre cuite.

Nettoyage du village

Un arrêté municipal a été pris le 22 septembre 2020 pour rappeler à la population les règles en matière de nettoyage de la Commune dont vous trouverez ci-dessous les principales obligations qui vous incombent :

Article 1 : Le balayage, désherbage et déneigement de la voie publique (trottoirs, caniveaux,…) est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal.

Article 2 : Chacun est tenu de balayer, nettoyer et désherber son trottoir et son caniveau, dans toutes sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti, ainsi que les dessertes situées à l'arrière de leurs immeubles, cours et jardins.

Article 3 : Le déneigement du trottoirs et caniveau rentre dans le cadre du nettoyage.

Article 4 : L'entretien de la voie publique est à réaliser aussi souvent que nécessaire afin de garder le village propre.

Article 5 : L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Article 6 : Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches ou feuillage forment saillie sur le domaine public.

Article 7 : Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

Article 8 : En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou les locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après mise en demeure restée sans effet.

Malgré l'arrêté du 22 septembre 2020 et sa publication dans le bulletin municipal précédent, je constate que quelques administrés ne font aucun effort pour entretenir leurs trottoirs et caniveaux.
Dans l'intérêt de la commune et afin de garder notre village propre, je me permets d'insister auprès de chacun de vous et surtout les quelques récalcitrants pour appliquer cet arrêté.

Merci d'avance

Le Maire

Règles de vie

Entretien des haies

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir régulièrement ses haies et de respecter les limites de propriété.
Les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul
La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.
La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Occupation du Domaine Public

Il est rappelé que tout ce qui se trouve sur le Domaine Public de la Commune peut être enlevé en cas de nécessité (travaux, sécurité routière, …). Ainsi, les haies, murets, arbustes ou arbres qui gêneront la visibilité ou des travaux publics pourront être retirés. Les véhicules ne pourront pas être laissés à l'état d'abandon sur le domaine public.

Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.
Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.
Si malheureusement aucune solution amiable n'est possible seul le tribunal d'instance est compétent et devra être saisi.

Bruits et nuisances sonores

Les bruits de voisinage et travaux bruyants (utilisation d'outillage, tondeuse, …) sont autorisés les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.
Pour les jours de semaine, il suffira de se référer aux textes de lois.

Chiens

Il est rappelé à l'ensemble des propriétaires de chiens, assimilant les pelouses privées d'autrui ou les espaces verts publics ainsi que les bordures de chemins à des toilettes canines, que conformément à l'article L 2212-1, que ces déjections doivent être ramassées.

Chats errants

Il est rappelé également conformément à l'article L 2212-2 l'interdiction de laisser divaguer ses compagnons.

Il est rappelé à l'ensemble des usagers que le village doit rester propre.

De bons réflexes permettraient de garder notre environnement propre !!!

Règlement du city stade

ARTICLE 1ER : DISPOSITIONS GENERALES

Le city stade implanté sur notre commune de Tromborn est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions, mais prioritairement aux jeunes du village et à l'école élémentaire.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les conditions.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Ils acceptent notamment les risques liés à la pratique des activités proposées et en assument l'entière responsabilité.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS

Le city stade permet la pratique de plusieurs sports : le football, le handball et le basketball.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCES ET HORAIRES

Les sites sont accessibles tous les jours y compris le weekend **de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 22h00**.

Ils sont interdits d'accès avant et après les heures indiquées ci-dessus.

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier ce règlement ou les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage (nuisance sonore).

L'accès au city stade pourra être interdit sans préavis pour les motifs suivants : Intempéries, Travaux d'entretien, Trouble de l'ordre public

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ORDRE ET DE SECURITE

Les lieux doivent être maintenus propres.

Aucun détritus ne sera accepté sur le site : les déchets seront à déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport et les activités proposées dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.

Il est formellement interdit dans l'enceinte du city stade:

- De modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles de structures, de matériel non adaptés ou hors normes.
- Il est interdit aux utilisateurs de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores pour les riverains, en utilisant du matériel sonore (poste de radio, instruments de musique, pétards, fusées, etc.) et/ou par le fait de rassemblements ou attroupements bruyants.
- Il est interdit d'accéder à ces lieux avec un engin motorisé, sauf autorisation de la mairie de Tromborn.
- Il est interdit de fumer des cigarettes ou autre, de faire des feux dans l'enceinte du city stade.
- La consommation d'alcool est strictement prohibée dans l'enceinte du city-stade, ainsi que l'introduction de bouteilles, flacons en verre, cannettes.
- En cas de détérioration, de dégâts ou d'obstacles, les usagers ou toute personne qui constatent ces dégâts seront tenus d'avertir la mairie au 03.87.35.92.76.
- D'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives notifiées ci-dessus.
- D'escalader ou de grimper sur les panneaux de basket, buts, ou rambardes sur le site.
- L'accès à l'enceinte est formellement interdit aux animaux même tenus en laisse.
- Sont interdits dans l'enceinte du city stade : les rollers, planches à roulettes, vélos, cycles et engins motorisés

Renseignements pratiques

Se mettre au courant plus rapidement !

La municipalité vous propose de laisser votre adresse mail (pour ceux qui le désirent) afin de recevoir plus rapidement les informations liées à la vie du village. (par ex : date de redotation multiflux, fermeture de la déchetterie ou de la mairie, date de passage pour l'enlèvement des ordures ménagères en cas de modification, etc…)

Pour ce faire, veuillez envoyer un mail à mairie.tromborn@orange.fr, votre adresse sera enregistrée automatiquement.

PanneauPocket

La Commune adhère depuis avril 2020 à l'application PanneauPocket. Ce dispositif vous permet de recevoir en temps réel des informations concernant l'ensemble des services communaux et intercommunaux. Pour cela, rien de plus simple, il suffit de télécharger l'application PanneauPocket sur votre smartphone et de choisir Tromborn en Favoris.

Journée d'Appel à la Défense (recensement à 16 ans)

Le recensement militaire est la première étape obligatoire au parcours du citoyen. Les jeunes ayant atteint 16 ans doivent venir s'enregistrer en Mairie afin de participer à leur journée d'Appel à la Défense au courant de leur 17ème année.

Service militaire (18-25ans)

Le Service Militaire Volontaire est destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique.

Toutes les personnes âgées de 18 à 25 ans intéressées, peuvent récupérer un dossier de candidature soit, sur internet (www.defense.gouv.fr/smv), soit auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi.

Le Centre SMV le plus proche de Tromborn se situe à Montigny-Les-Metz.

Carte d'identité et passeport

Les demandes de titre d'identité (carte d'identité ou passeport) ne peuvent plus être déposées à la Mairie.

Il conviendra de faire une pré-demande en ligne en se créant un compte sur le site https://passeport.ants.gouv.fr

En cas de difficulté, nos services restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Un rendez-vous devra être pris dans une mairie équipée pour la numérisation des données comme Boulay, Creutzwald, Bouzonville (pour les plus proches)

C'est cette Mairie qui enverra votre demande et vous remettra votre nouveau titre.

Attention aux délais de rendez-vous et de création de votre titre !

Ecole Maternelle

Il est rappelé que les inscriptions pour l'école maternelle se feront **en Mairie** dans le courant du mois de mars pour les enfants à partir de trois ans.

Inscription sur les listes électorales

A compter du 1er janvier 2019, il n'y aura plus de date butoir pour l'inscription sur les listes électorales. Elle pourra se faire directement en ligne sur www.service-public.fr ou à la Mairie. Les jeunes ayant 18 ans dans l'année seront inscrits d'office ; inutile de faire des démarches supplémentaires.

Inscription au Périscolaire

Les dossiers d'inscription au périscolaire peuvent être retirés en Mairie de Voelfling-les-Bouzonville ou au service périscolaire.

Bibliothèque communautaire

Les bibliothèques communautaires situées à Boulay et Falck sont ouvertes à tous.
La cotisation annuelle a été fixée à :

- 5 € pour Boulay
- 3 € pour Falck
- Gratuite avant 18 ans

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB)

Horaires d'ouverture du bureau de Boulay :
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
Adresse :
29A rue de Sarrelouis à BOULAY
Tél : 03 87 79 52 90

Horaires d'ouverture du bureau de Falck :
- Accueil public, gestion des ordures ménagères : lundi et mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Service urbanisme, uniquement sur RDV : jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h
Adresse :
4 Rue de Creutzwald
57550 FALCK
tel : 03.87.81.37.97
mail : contact@cchpb.net
site internet : www.paysboulageois.fr

La Maison des Services

NOS PARTENAIRES

ORGANISMES	HORAIRES
ADIL Agence Départementale d'Information sur Le logement	1er Jeudi sur RDV **9h30-12h00**
ALEC Agence Locale de l'Energie et du Climat	1er Lundi sur RDV **14h00-17h00**
BARREAU DES AVOCATS	3ème jeudi sur RDV 9h00-12h00
CAF Caisse d'Allocations Familiales	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
CALM Centre d'Amélioration du Logement Moselle	1er Mardi à Boulay et 3ème Mardi à Falck sur RDV 10h30-12h00
CAP EMPLOI	Mercredi sur RDV 9h00-12h00 / 13h30-17h00
CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	1er, 2ème et 4ème Jeudi sur RDV **9h00-12h00**
CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	2ème Lundi sur RDV **9h00-12h00**
CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie - Ecrivain Public	2ème Mardi sur RDV **9h00-12h00**
CONCILIATEUR	1er et 3ème Mercredi sur RDV 9h00-12h00
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
DDFIP Direction Départementale des Finances Publiques	Vendredi sur RDV **9h00-12h00**
LA POSTE	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
MISSION LOCALE	Mardi sur RDV 9h00-12h00 / 13h30-16h30
	Mercredi sur RDV 13h30 - 16h30
MSA Mutualité Sociale Agricole Lorraine **POLE EMPLOI**	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
UDAF Union Départementale des Associations Familiales de Moselle	Mardi sur RDV 9h00-12h00
	Jeudi sur RDV **13h30-17h00**

MAISON DES SERVICES

2, rue du Général de Gaulle
57220 BOULAY

Les agents de la communauté de communes et ses partenaires sont présents pour vous accompagner dans vos démarches administratives

Du Lundi au Jeudi
8h45 à 12h00 – 13h30 à 17h30
Et le Vendredi
8h45 à 12h00 – 13h00 à 17h00

03 87 55 62 95

ALEC : Agence Locale de l'Energie et du Climat

C'est quoi une ALEC ?

Une ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) est une organisation indépendante, autonome, à but non lucratif, créée à l'initiative des collectivités locales et de leur groupement, qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics locaux pour **fournir des informations, des conseils et une assistance technique aux utilisateurs d'énergie** (citoyens, pouvoirs publics, entreprises, etc.), et **contribuer au développement des marchés d'énergies locales durables**.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'ALEC du Pays Messin propose un accompagnement privilégié pour les personnes souhaitant une aide et des conseils dans un projet de rénovation énergétique.

Quelle que soit l'ampleur de votre projet, les conseillers de l'ALEC guident le maître d'ouvrage de la réflexion préalable jusqu'à la réalisation de ses travaux.

Vous pouvez prendre contact avec l'ALEC à n'importe quelle étape de votre projet. Nous nous attachons à prendre en compte intégralement vos besoins et vos exigences afin de vous garantir des travaux en adéquation avec vos attentes en termes d'économies d'énergie.

L'ÉNERGIE LA MOINS CHÈRE EST CELLE QUE L'ON NE CONSOMME PAS !

PARTICULIERS

L'ALEC du Pays Messin vous invite à rencontrer ses spécialistes de l'**ESPACE INFO→ ÉNERGIE.**

Nos conseillers vous renseignent gratuitement sur la maîtrise de l'énergie. Ils répondront à toute vos questions en vous éclairant sur les points clés des travaux à effectuer pour tendre vers un logement performant et économe (isolation, chauffage, énergies renouvelables). Ils vous informeront également sur les **aides existantes**.

Vous avez, de plus, la possibilité d'emprunter des outils de mesure vous permettant d'évaluer vous même la qualité de votre habitation (consommation d'énergie, confort intérieur, ...).

INFO→ ÉNERGIE GRAND EST

SERVICE GRATUIT 03 87 50 82 21

PAYSMESSIN@EIE-GRANDEST.FR

COPROPRIÉTÉS

Vous souhaitez vous engager dans un projet ambitieux de réduction et de maîtrise de la consommation d'énergie de votre copropriété ?

C'est possible avec l'ALEC du Pays Messin. Nous vous proposons une boîte à outils adaptée, un réseau de partenaires et de ressources, un suivi de la réglementation et l'analyse des aides financières.

coach copro www.grandest.coachcopro.com

COLLECTIVITÉS

Véritable accompagnement en énergie objectif et personnalisé, le Conseiller en Énergie Partagé de l'ALEC du Pays Messin vous permettra de faire des choix judicieux pour l'avenir de votre commune.

- **Analyse critique de vos factures énergétiques**
- **Solutions d'économies d'énergie**
- **Projets d'études de rénovation thermique ou de construction**

CEP Conseil en Énergie Partagé

UN PROJET ?

CONTACTEZ UN DE NOS CONSEILLERS

03 87 50 82 21
info@alec-paysmessin.fr

Se rendre à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin :
Cloître des Récollets - 1, Rue des Récollets, 57 000 Metz
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h *(visites uniquement sur rendez-vous)*

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

TRANS'BOULOT

SOLI'BUS

LE TRANSPORT DU PAYS BOULAGEOIS ET DE LA HOUVE

A DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

- VOUS AVEZ 65 ANS ET PLUS
- VOUS NE DISPOSEZ PAS DE MOYEN DE LOCOMOTION ?
- VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UN MOYEN DE TRANSPORT POUR VOS BESOINS QUOTIDIENS ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. VOUS PRENEZ CONTACT AVEC SOLI'BUS GRÂCE AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CI-DESSOUS.
2. SI VOTRE DEMANDE VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER DU SERVICE, VOUS DÉFINISSEZ LES MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE VOYAGE.
3. LE MOMENT VENU, LE MINIBUS VIENT VOUS CHERCHER DANS VOTRE COMMUNE AU LIEU DE RAMASSAGE QUI VOUS SERA INDIQUÉ.

A DESTINATION DES PERSONNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE

- VOUS ÊTES EN INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.
- VOUS VENEZ DE TROUVER UN EMPLOI MAIS VOUS NE DISPOSEZ PAS DE MOYEN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU TRAVAIL.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE, VOUS AVEZ ÉTÉ ORIENTÉ PAR UN DE NOS PRESCRIPTEUR (ASSISTANTE SOCIALE, CCAS DE BOULAY, CCHPB...) QUI A VALIDÉ VOTRE INSCRIPTION.
2. LE PRESCRIPTEUR TRANSMET VOTRE INSCRIPTION À TRANS'BOULOT, ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE.
3. VOUS DEVEZ PRENDRE CONTACT AVEC TRANS'BOULOT POUR ORGANISER LE TRANSPORT.

SERVICE DISPONIBLE 7J/7 ET 24H/24

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 12H ET DE 13H30 À 17H30

03 87 37 52 59

agence.transboulot.boulay@gmail.com

http://trans-boulot.fr

Nouveau : faîtes vos demandes en ligne

A compter du 1er janvier 2022, tout le monde pourra déposer ses demandes de travaux, permis de construire, déclaration préalable par internet.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à demander au secrétariat de la Mairie.

Quels sont les délais d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ?

	Délai habituel	Délai limite si périmètre ABF*	Délai si ERP**
Permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes	2 mois	3 mois	
Permis de construire Permis d'aménager	3 mois	4 mois	5 mois
Déclaration préalable	1 mois	2 mois	
Permis de démolir	3 mois		
Certificat d'urbanisme informatif	1 mois		
Certificat d'urbanisme opérationnel	2 mois		

* Architecte des Bâtiments de France
** Établissement Recevant du Public

Les délais d'instruction indiqués sont ceux du traitement du dossier par le service instructeur de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois. Ils pourront être majorés en cas de consultation de services extérieurs. Vous en serez alors informés par courrier ou par courriel.

Les délais courent dès le moment où le dossier est déposé en mairie ou par voie électronique et qu'il est complet (la complétude est vérifiée par l'instructeur). En cas de dossier incomplet, vous disposerez de 3 mois à compter de la réception du courrier ou du mail vous informant que des pièces complémentaires sont à fournir. L'instruction reprendra dès que le dossier sera complété.

Qui pour vous renseigner ?

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
Service Urbanisme
29a, rue de Sarrelouis 57220 BOULAY
03 87 79 52 90
contact@cchpb.fr
Accueil sur rendez-vous du lundi au jeudi de 08h à 12h
et de 13h30 à 17h, le vendredi de 08h à 12h.

www.houvepaysboulageois.fr

Dépôt et suivi en ligne de vos autorisations d'urbanisme
GéoPermis
geopermis.fr

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Numéros Utiles

MAIRIE:

136 Rue de la Mairie
57320 TROMBORN
Tél.03 87 35 92 76
E mail : **mairie.tromborn@orange.fr**
Heures de permanence : Mardi et vendredi de 17h à 19h
Site internet : www.mairie-tromborn.fr

Numéros d'urgence :

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
MEDIGARDE : 0820 33 20 20
APPEL D'URGENCE : 112

PRESBYTERE :

s'adresser à l'Abbé ROCH Sébastien
6 Cour de l'Abbaye 57320 BOUZONVILLE
Tél.: 03 87 78 26 17
Permanence le jeudi de 16h30 à 17h30

GENDARMERIE DE CREUTZWALD : 03.87.93.96.47

SYNDICAT DES EAUX - BOUZONVILLE

Tél. : 03 87 78 59 60
Urgence Tél. : 0977 429 438

ENEDIS Dépannage Tél. : 09 726 750 57

LA POSTE : ouverture des bureaux de

TETERCHEN :
Le lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 H
Le mardi et jeudi de 13 à 16 H
FALCK :
S'adresser en Mairie de Falck
BOUZONVILLE :
Du lundi au vendredi de 9H à 12 H et de 14 H à 17 H
Le samedi de 9 H à 12H

TRESORERIE DE CREUTZWALD (Ordures ménagères)

47 Rue de la Gare
57150 CREUTZWALD
Tel : 03.87.82.41.08

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8H30 à 12H

Le TAKUZU, vous connaissez ?

Règle :

– *une grille de 8 x 8, 9 x 9, voire même plus…*
– ne sont affichés dedans que de 1 ou des 0 et que l'on doit compléter avec uniquement ces trois règles :
– *autant de 1 et de 0 sur chaque ligne et sur chaque colonne*
– *pas plus de 2 chiffres identiques côte à côte*
– *2 lignes ou 2 colonnes ne peuvent être identiques*

Exemple

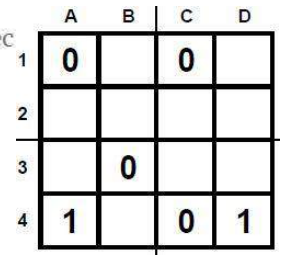

Solution

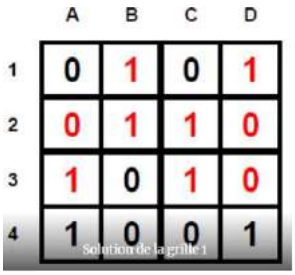

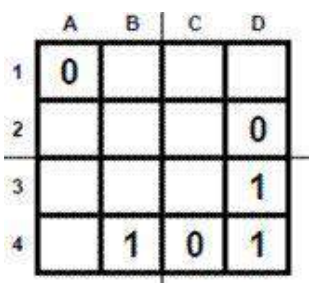

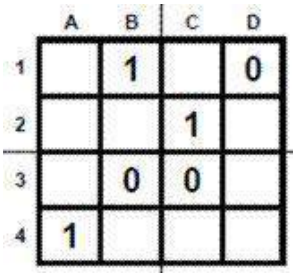

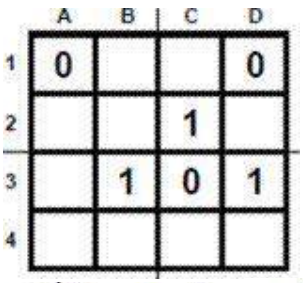

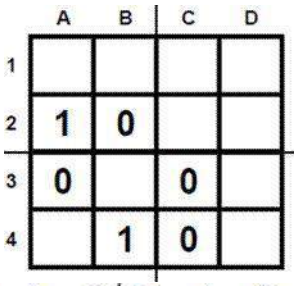

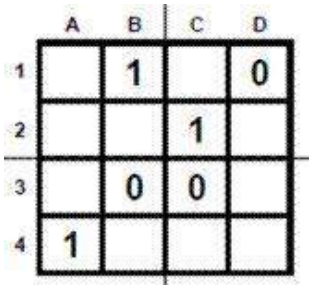

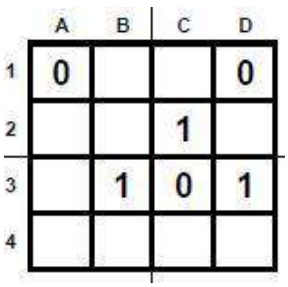

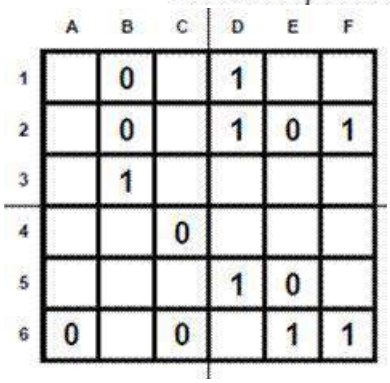

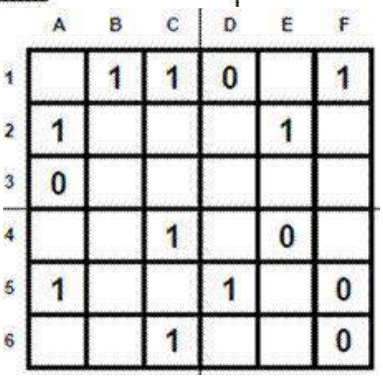

Réponses sur *mairie-tromborn .fr*

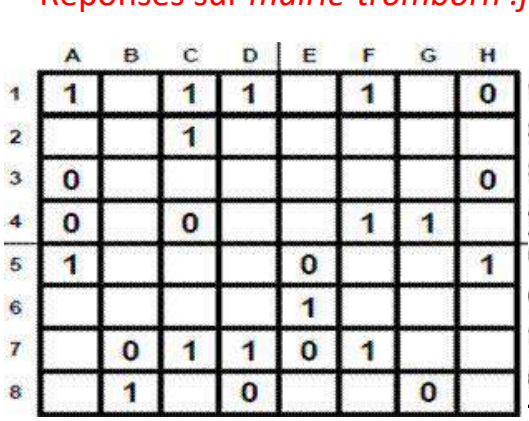

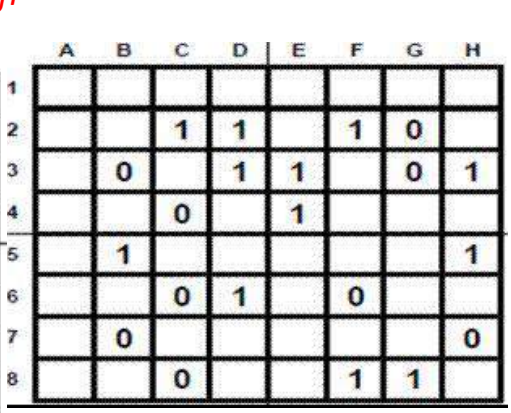

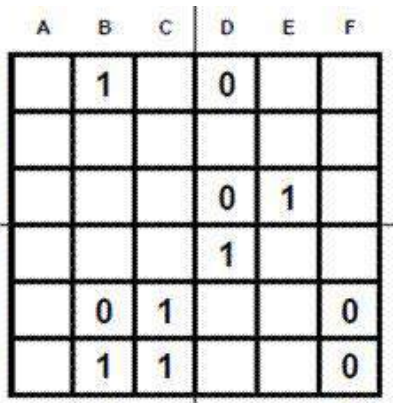

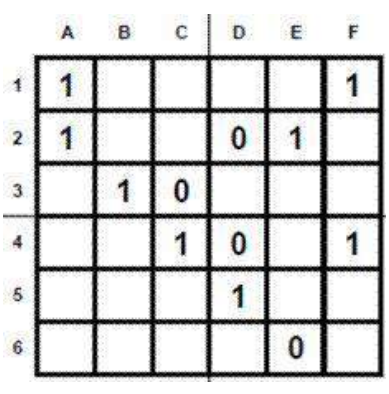

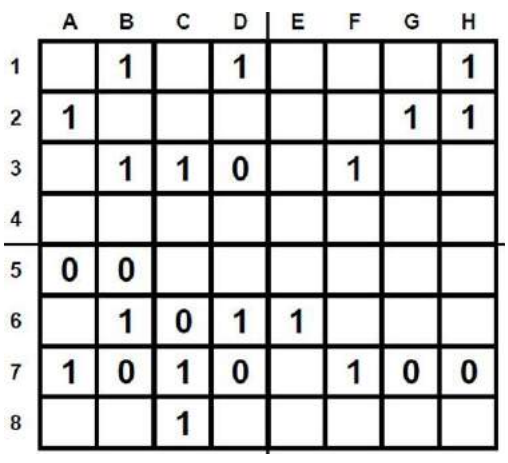

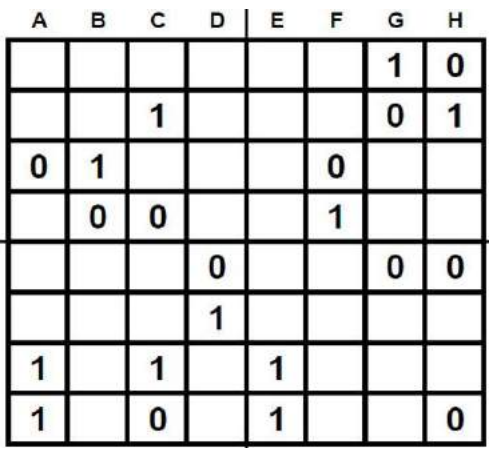

La page des enfants

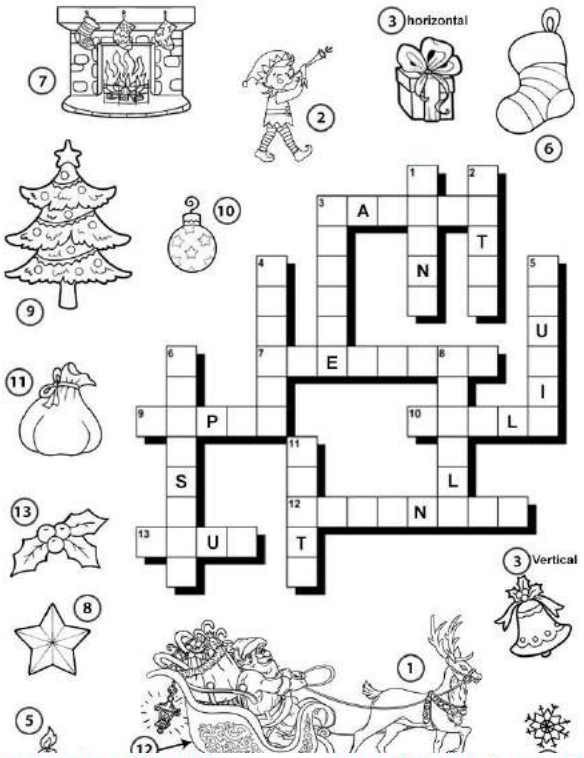

DÉCHIFFRE CE QUE DIT LE PÈRE- NOEL.

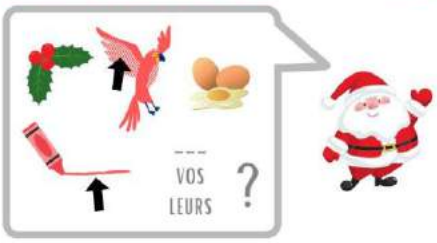

AIDE LE PÈRE- NOEL À RETROUVER SON TRAINEAU

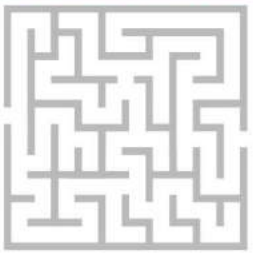

Mots mêlés d'hiver

M	A	N	T	E	A	U	S	E	Z	V	T	K	G	A	N	T	I
M	B	O	U	L	E	E	L	D	I	J	N	X	G	A	D	Y	B
P	X	K	O	Y	Z	W	F	Y	W	A	O	Q	E	H	É	C	Q
T	N	G	P	K	P	I	W	A	M	O	Ë	T	L	O	C	W	A
S	D	F	E	L	V	K	S	V	Y	F	L	S	E	P	E	W	M
L	T	É	H	O	B	I	K	C	N	M	É	K	R	X	M	B	A
V	O	V	G	D	J	G	M	X	I	X	F	C	I	Y	B	J	R
C	V	R	F	R	A	L	T	K	H	T	J	P	H	V	R	K	S
V	Q	I	F	X	G	O	B	G	I	R	S	L	B	A	E	I	C
T	A	E	M	L	W	O	H	Y	B	Y	V	K	G	F	R	F	K
Z	V	R	O	U	O	L	A	X	Y	H	F	V	I	I	T	P	C
H	I	X	U	G	J	C	W	I	I	I	H	T	X	V	F	D	E
N	S	W	F	C	L	A	O	R	H	V	B	J	X	R	W	O	I
I	Y	M	L	F	H	A	N	N	I	E	K	K	C	Q	F	W	B
L	D	V	E	G	N	U	Ç	V	L	R	F	Q	X	P	E	O	B
U	N	B	P	L	I	F	R	O	I	D	X	P	Y	X	D	L	A
G	N	E	I	G	E	D	P	A	N	E	G	U	C	R	Y	K	Y
E	R	D	X	B	Z	C	R	F	X	U	R	N	U	S	T	N	O

HIVER	DÉCEMBRE	NOËL	MANTEAU
NEIGE	JANVIER	FROID	SKI
GELER	FÉVRIER	FLOCON	IGLOO
GLAÇON	MARS	GANT	ÉCHARPE
BOULE	LUGE	MOUFLE	

Réponses sur *: mairie-tromborn.fr*

1 Comment s'appelle le gâteau le plus dur au monde ?	2 Mon premier est une voyelle. Mon deuxième est une couleur. Mon tout est une saison.	3 Mon premier est une consonne. Mon deuxième est une note de musique. Mon tout s'offre à Noël.
4 Pourquoi le Père Noël a-t-il une barbe blanche?	5 Habituellement, je réchauffe les pieds mais à Noël, on me remplit de cadeaux. Qui suis-je?	6 Sans moi, les sapins seraient sains. Qui suis-je?
7 Pourquoi le Père Noël porte-t-il des bretelles noires?	8 Comment appelle-t-on un chat tombé dans un pot de peinture verte le jour de Noël ?	9 Que dit un sapin de Noël qui arrive en retard le soir du réveillon ?
10 Qu'est-ce qui a 34 jambes, 9 têtes et 2 bras ?	11 « Ho ! Ho ! Ho ! » Savez-vous pourquoi le Père Noël rit tout le temps ?	12 Comment faire entrer deux Pères Noël dans un réfrigérateur ?